

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009**

Présents : MM CHOPELIN, AMBEAU, DEN HOLLANDER, Mmes RIEGERT, GODART, MM FERAL, GAUFRIAU, Mme BIASON, M.DIOT, Mmes SCHMIT, PINEZIC, MM. MUELLER, TALATIZI, TASSEL.

Absents, excusés et représentés :

- M. BROQUET a donné pouvoir à M.AMBEAU
- M.GOURMELON a donné pouvoir à M. CHOPELIN
- M.PEDA a donné pouvoir à M.DIOT

Absents : Mme DE LAERE, M.MARCEAUX

Secrétaire de Séance : Mme GODART

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT n°1 : Indemnité de conseil au Trésorier Principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

DEMANDE à l'unanimité le concours de Madame Marie-Christine PHILIPPE, Trésorière Principale, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983 à compter du 9 mars 2009, date de sa prise de fonction.

ATTRIBUE à l'unanimité, à Madame la Trésorière Principale, l'indemnité de conseil au taux de 100% durant toute la période de la présente mandature.

POINT n°2 : Décision modificative n°4 – BUDGET 2009

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte à l'unanimité, la décision modificative n°4 dont la présentation s'établit comme suit :

- Chapitre 22-Dépenses Imprévues : moins (-) la somme de 5 618,98 euros
- Chapitre 67-Charges exceptionnelles-compte 673-Titres annulés sur exercices antérieurs : plus (+) la somme de 5 618,98 euros.

POINT N°3 : Délégation des Services Publics d'Assainissement collectif et non collectif

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation par affermage des Services Publics d'Assainissement collectif et non collectif avec la Société Française de Distribution d'Eaux, d'une durée de trois ans.

POINT N°4 : Perception de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité par le Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

ACCEPTE par 16 voix POUR et 1 voix CONTRE, que la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité soit perçue par le Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne aux lieu et place de la commune de VILLEVAUDE à compter du 1^{er} janvier 2010, redevance actualisée au titre de l'année 2010, moyennant son reversement intégral à la commune, sans frais de gestion syndicale.

POINT N°5 : Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne (SMERSEM).

Rapporteur : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

DECIDE par 13 voix POUR, 3 voix CONTRE et une ABSTENTION d'entériner la décision du Syndicat Intercommunal d'Energies en Réseaux du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes (SIER) de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne (SMERSEM).

POINT N°6 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service de l'eau potable – année 2008 – du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lagny-sur-Marne.

Rapporteur : Monsieur Jean DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

PREND ACTE à l'unanimité, du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable – année 2008 – présenté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lagny-sur-Marne.

POINT N°7 : Présentation du rapport annuel du délégataire du service assainissement – exercice 2008.

Rapporteur : Monsieur Jean DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

PREND ACTE à l'unanimité, du rapport annuel du délégataire du service assainissement - exercice 2008.

POINT N°8 : Rectification des délégués du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation et la Révision Schéma Directeur de Marne Nord.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DESIGNE à l'unanimité, comme délégués :

Titulaires : Monsieur André CHOPELIN et Monsieur Jean-Pierre FERAL

Suppléant : Madame Corinne PINEZIC

INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le Maire

1) Monsieur le Maire précise que le Préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté portant mise à jour d'office du Plan d'Occupation des Sols intégrant la servitude d'utilité publique relative au « Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de mouvements de terrain ».

2) Décisions municipales prises :

- Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la fête communale du 12 septembre 2009.
- Désignation du cabinet d'études LMP Conseils dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la rue de la Tour.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20H55